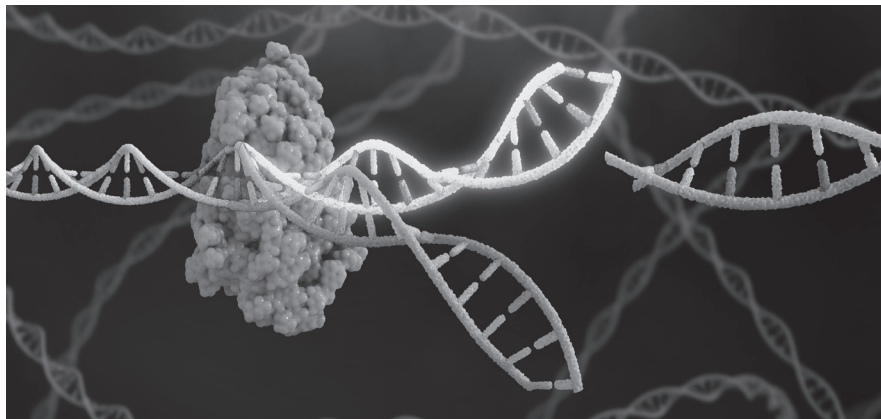




CRISPR/Cas9 : Application dans un proche avenir aux cellules germinales humaines ?



Les ciseaux génétiques doivent non seulement permettre d'extirper des gènes défectueux du génome humain, mais aussi d'y des gènes sains. Mais les risques inhérents sont passés sous silence. Adobe Stock

La méthode CRISPR/Cas9 pourrait en principe permettre des modifications ciblées de la lignée germinale humaine. Bien qu'il semble y avoir un consensus parmi les chercheurs pour fixer une limite, les organisations critiques, comme biorespect restent vigilantes et envisagent de proposer un moratoire international.

CRISPR/Cas9 est une méthode de biologie moléculaire encore relativement récente. Cette méthode aussi appelée ciseaux génétiques, dont il est dit qu'elle permettra de modifier des gènes, voire des génomes entiers de manière ciblée, devrait permettre de soigner des maladies et d'obtenir encore plus vite de nouvelles variétés d'animaux de rendement et de plantes de culture. Les chercheurs qui envisagent de l'utiliser sur l'être humain affirment aussi que cette méthode permettra de guérir des troubles d'origine génétique, voire de prévenir certaines maladies. En 2018, le chercheur chinois He Jiankui a fait parler de lui dans ce contexte : Il prétendait avoir réussi à immuniser deux enfants conçus par insémination artificielle contre le HIV en utilisant CRISPR/Cas9.

Absence de cadre juridique Trois ans auparavant, dans le cadre d'une réunion aux Etats-Unis, des chercheurs de premier plan s'étaient accordés, publiquement, pour ne pas franchir cette limite pour le moment. Les interventions dans la lignée germinale humaine devraient donc jusqu'à nouvel ordre rester interdites. Toutefois, et même si He Jiankui a été condamné à trois ans de prison en Chine pour ses recherches, il n'existe à ce jour aucune directive internationale juridiquement contraignante sanctionnant les interventions sur la lignée germinale humaine. Ainsi, chaque pays est libre de prévenir ce genre de cas dans le cadre de sa législation nationale..

La CF interdit les interventions sur la lignée germinale En Suisse, les interventions sur le patrimoine génétique des gamètes et des embryons humains sont interdites au niveau de la Constitution fédérale déjà. La loi fédérale relative à la recherche sur les cellules souches embryonnaires (LRCS) va encore plus loin et interdit aussi la création d'embryons à des fins de recherche. Il n'en est pas moins vrai, comme nous le savons d'expérience, que des changements au niveau de la Constitution et de la loi sont également possibles dans notre pays. Ainsi, le don d'ovules, autre démarche



Point de vue

Chère lectrice, cher lecteur,

Les interventions dans la lignée germinale humaine sont un des projets les plus controversés de la recherche génétique, car leurs conséquences qui en découleraient seraient immenses : elles ne concerneraient pas exclusivement la personne née à la suite d'une telle intervention, mais s'étendraient à toutes les générations suivantes. L'idée de « prévenir » les maladies héréditaires fait remonter à la mémoire le souvenir des idées eugénistes de création d'un « peuple sain » qui devait à l'époque être atteint par une politique de stérilisations forcées. Outre ce côté éthiquement problématique, la seule recherche sur de telles manipulations du patrimoine génétique soulève déjà des questions fondamentales. Les projets de recherches de ce type impliquent une disponibilité d'ovules en masses, car elles en consomment énormément. Si cette technologie devait un jour se généraliser, les femmes seraient concernées à plusieurs titres : elles devraient non seulement mettre des ovules à disposition, mais seraient également obligées de passer par une insémination artificielle. Rappelons que les femmes enceintes subissent aujourd'hui déjà des pressions pour se soumettre à toutes sortes d'analyses génétiques pour prévenir la naissance d'un enfant handicapé. On n'ose imaginer à quel point cette pression augmenterait si la manipulation des caractères héréditaires était autorisée. Un moratoire mondial semble actuellement être la seule voie praticable pour éviter une nouvelle et dangereuse escalade.

À suivre !

**Gabriele Pichlhofer, sociologue,
collaboratrice scientifique de biorespect**

Lettre circulaire

Feuille d'information
de biorespect

(abonnement inclus
dans la cotisation de membre)

30ème année, no 189

Date: 25.9.2022

Publication: 4 x par an

biorespect
Murbacherstrasse 34
4056 Bâle
Tél. 061 692 01 01
Fax 061 693 20 11
CCP 40-26264-8
IBAN CH24 0900 0000 4002 6264 8

info@biorespect.ch
www.biorespect.ch
www.gen-test.info

biorespect
Wir hinterfragen Biotechnik



Don d'ovules : décision serrée de la CSEC-E

Fin août, la Commission de la science du Conseil des Etats s'est prononcée sur une motion du Conseil national proposant de légaliser le don d'ovules. En juin, la décision semblait ne faire aucun doute, mais le résultat final s'est tout de même révélé ne tenir qu'à un fil, avec au bout du compte une décision relativement aléatoire de 6 voix contre 5. Ce changement est certainement en partie dû à l'audition en mai d'experts, dont la directrice de biorespect, sur ce sujet délicat. La motion en question est maintenant à l'ordre du jour de la session d'automne du Conseil des Etats : biorespect informera préalablement les membres de la Petite Chambre des risques et des problèmes liés à l'autorisation du don d'ovules. Il ne nous reste qu'à espérer que le Conseil des Etats ne suivra pas la décision prise de justesse par sa commission consultative et qu'il rejettera cette motion controversée. Le débat aura lieu peu après la clôture du délai de mise sous presse – nous y reviendrons donc dans le prochain AHA!

« Fabriquer des bébés ? »

Exposition présentée à Berne

Une exposition sur le thème du don d'ovules est prévue de mi-novembre à début janvier à Berne, dans les locaux du Kornhausforum.

Sous le titre « Fabriquer des bébés ? », la sociologue bernoise Laura Perler met en lumière la situation des donneuses d'ovules en Espagne, avec des photographies de Tamara Sanchez Perez. L'exposition a déjà été présentée à Berlin en juin et y a rencontré un vif succès. Elle bénéficiera du soutien de biorespect ; notre organisation y prévoit aussi un événement pour ses membres, à propos duquel nous vous tiendrons au courant.

éthiquement plus que douteuse, est pour l'instant encore interdit dans notre pays. Mais cela pourrait bientôt changer (voir texte en marge, p.2).

Pas de majorité à espérer pour un moratoire Même si la plupart des chercheurs considèrent encore qu'intervenir sur la lignée germinale humaine revient à agir de manière irresponsable, il était déjà clair au sommet sur le génie génétique de 2015 qu'un moratoire international irait nettement trop loin pour la plupart d'entre eux. Andrea Büchler, présidente de la Commission nationale d'éthique dans le domaine de la médecine humaine, l'a récemment confirmé dans une interview accordée à la « NZZ » : pour chaque nouvelle technologie, il arrive un moment où l'on décide de l'utiliser.

Débat de société indispensable C'est la raison pour laquelle les organisations critiques envers les OGM, notamment biorespect et les associations de défense des droits des personnes handicapées, créent actuellement un réseau à l'échelle mondiale. Depuis le début du mois d'août, des rencontres régulières ont ainsi lieu en ligne ou sous forme d'ateliers et visent à obtenir une gestion efficace et réglementée des interventions sur la lignée germinale. Ces organisations encouragent parallèlement la tenue d'un débat public sur le sujet. En effet, la tentative de légalisation du don d'ovules pose déjà la question de la liberté de la médecine reproductive, respectivement des limites à lui imposer. L'intérêt pour des sujets tels que l'amélioration du patrimoine génétique des enfants ou de l'octroi de qualités telles qu'intelligence ou espérance de vie plus longue ira toujours croissant. Une chose est donc certaine : une fois les interventions sur la lignée germinale humaine acceptées par la société, celles-ci deviendront tôt ou tard réalité, pour tous.

Pétition : Pour une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales !

COALITION POUR DES multinationales responsables

Tenez votre promesse, Madame la Conseillère fédérale !

PÉTITION AU CONSEIL FÉDÉRAL ET AU PARLEMENT

Pour une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales

Rivières polluées, déchets miniers hautement toxiques et forêts tropicales détruites : les pratiques commerciales peu scrupuleuses de certaines multinationales suisses sont connues au moins depuis le vote sur l'initiative pour des multinationales responsables. Durant la campagne de votation, la Conseillère fédérale Karin Keller-Sutter n'a cessé de marteler qu'elle souhaitait une loi suisse sur la responsabilité des multinationales « coordonnée au niveau international » et que les multinationales en Suisse et en Europe devaient être mises « sur un pied d'égalité ».

Maintenant que la Commission européenne elle-même a présenté une loi sur la responsabilité des multinationales, il n'y a plus d'excuses ! **Nous demandons au Conseil fédéral et au Parlement de tenir leur promesse et d'élaborer dès maintenant une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales.** En accord avec la tendance internationale, celle-ci devra contenir les éléments suivants :

- Un devoir de diligence raisonnable en matière de droits humains et de protection de l'environnement basé sur les risques et conforme aux standards internationaux (en particulier les Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales).
- Une autorité de surveillance indépendante dotée de compétences étendues, sur le modèle du projet de directive de l'UE.
- Une responsabilité civile adaptée au droit suisse pour les dommages relevant des droits humains ou de l'environnement qui auraient pu être évités par une diligence appropriée.

PRÉNOM	NOM	RUE, N°	CODE POSTAL	LIEU	E-MAIL	SIGNATURE	Je ne souhaite pas être tenu informé
							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>
							<input type="checkbox"/>

Rivière polluées, déchets miniers hautement toxiques et forêts tropicales détruites : les pratiques commerciales peu scrupuleuses de certaines multinationales suisses sont connues au moins depuis le vote sur l'initiative pour des multinationales responsables. Maintenant que la Commission européenne elle-même a présenté une loi sur la responsabilité des multinationales, il n'y a plus d'excuses ! Nous demandons donc au Conseil fédéral et au Parlement de tenir leur promesse faite après la votation et d'élaborer maintenant une loi forte et efficace sur la responsabilité des multinationales.

Nous aiderez-vous à le faire ? Signez sans tarder la pétition. Une feuille de signatures est jointe à ce numéro de AHA! Un grand merci !